

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 19 (1989)
Heft: 10

Rubrik: Votre argent : la taxation des chèques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La taxation des chèques



J'ai lu que certaines banques suisses prélevaient dorénavant des frais lorsqu'elles paient des chèques. Pouvez-vous me dire ce qu'il en est exactement?

B. Fl. Genève

GEORGES BAHISSON
VOTRE
ARGENT

Il est exact que plusieurs banques ont introduit – ou vont introduire – des frais lors du paiement de certains chèques. Selon toute vraisemblance, la plupart des établissements bancaires suisses adopteront les mêmes dispositions.

Les informations parues à ce sujet ont parfois été mal interprétées et ont suscité l'inquiétude de la clientèle. C'est ainsi que des entreprises, réglant par chèques les salaires de leurs employés, nous ont demandé si le montant payé serait amputé d'une commission.

Il est par conséquent utile de pouvoir préciser ici quelles opérations sont désormais taxées.

A l'Union de Banques Suisses (les dispositions adoptées par les autres banques sont analogues), seuls les paiements en espèces à des non-clients se voient appliquer des frais: lorsqu'une personne, n'entretenant pas de compte avec notre banque, nous demande de lui verser le montant d'un chèque tiré sur un autre établissement bancaire suisse, nous facturons une commission. Celle-ci s'élève à Fr. 5.– pour un eurochèque garanti dont le remettant est à la fois l'émetteur et le bénéficiaire et Fr. 10.– dans les autres cas.

Par contre, les chèques tirés sur notre banque, les eurochèques garantis tirés sur les banques étrangères, les chèques de voyages ne supportent aucun frais. Dans l'exemple évoqué plus haut, les chèques de salaire ne supporteront aucun frais s'ils sont présentés à la banque sur laquelle ils ont été tirés ou remis à la banque où l'employé a son compte.

Cette taxation tend, d'une part, à réduire le nombre des chèques de petit montant, dont le coût de traitement par les banques est élevé, et d'autre part, à promouvoir l'utilisation du bancomat et des cartes de débit instantanés. En outre, les caissiers, libérés ainsi de tâches répétitives, sont plus disponibles pour conseiller la clientèle.

G. B.

Installez-vous tout en restant dans vos meubles

Conserver son cadre intime de vie, le rêve des personnes souhaitant vivre une retraite agréable. Au Domaine de La Gracieuse chaque locataire installe son logis comme il l'entend avec ses meubles et objets préférés. De plus, il dispose de nombreux services et avantages tout en étant libéré de contraintes ennuyeuses. Venez forger votre opinion en visitant les lieux.

Domaine de La Gracieuse
1027 Lonay-près-Morges
Tél. (021) 802 16 74 – M^{me} Favre

Pour que la vie continue vraiment

Troisième âge, golden age, des mots qui trop souvent cachent une réalité un brin morose.

Ces termes sont bannis au Domaine de La Gracieuse car ici on continue vraiment à vivre en organisant ses journées comme on le souhaite, mais en bénéficiant de nombreux avantages et services.

Venez le constater sur place; nous nous réjouissons de recueillir vos impressions.

Documentation – information:
Domaine de La Gracieuse
1027 Lonay-près-Morges
tél. 021 802 16 74, M^{me} Favre.